

COMMUNE DE MEGEVE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX VALANT PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIVE AU REMPLACEMENT DU TELESIEGE DU RADAZ

Par arrêté municipal n° 26/02/URB en date du 10 février 2026, Madame le Maire de la commune de Megève a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'Autorisation d'Exécution des Travaux valant Permis de Construire relative au remplacement du télésiège du RADAZ soumise à étude d'impact.

Monsieur François MARIE a été désigné par Madame la première vice-présidente du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Hugues ASPORD en tant que commissaire enquêteur suppléant par décision du 4 février 2026 n° E26000007/38.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-un (31) jours du samedi 28 février 2026 (9h00) au lundi 30 mars 2026 inclus (17h00) à la Mairie de Megève du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, excepté les jours fériés et jours de fermeture exceptionnels.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête à disposition du public, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - « TSD RADAZ » - Mairie de Megève, 1 place de l'Église, BP 23, 74120 Megève. Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au commissaire enquêteur d'observations de manière dématérialisée de

l'adresser électroniquement à enquete-publique-7138@registre-dematerialise.fr ou la déposer directement sur le registre dématérialisé à <https://www.registre-dematerialise.fr/7138/>

Toute personne pourra, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Megève, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier, complété régulièrement des observations transmises par voie électronique, sera également téléchargeable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/7138/>

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Megève (salle du conseil municipal) **le samedi 28 février 2026 de 9h00 à 12h00, le mercredi 11 mars 2026 de 14h00 à 17h00 et le lundi 30 mars 2026 de 14h00 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis au Maire de Megève dans un délai d'un (1) mois à l'expiration de l'enquête et en copie à Monsieur le Président de la SA « REMONTEES MECANIKES DE MEGEVE » en sa qualité d'exploitant du domaine skiable et responsable du projet. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Megève aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Mairie de Megève.

Toute information relative au dossier et à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de la Direction de l'Aménagement Durable, ou de la Direction des Services Techniques – Service de la Politique de l'Habitat et de la Politique Foncière, de la commune de MEGEVE.